

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_083_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

13- Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ TVX_2022_01 « CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LACABLANQUE A LAMONTJOIE »

N° Ordre : DE-083-2022

Rapporteur : Jacques Lambert, vice-président à l'Administration Générale

Nomenclature : 1.1.1 Marchés publics Travaux

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia Chenuil et M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY.

Nicolas LACOMBE

Pompley : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : -

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : -

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_083_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Membres absents ayant donné procuration (11) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Laurence BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) :

Le Frechou : M. André APPARITIO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Absents : 16

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 11

Votants : 47

- Dont « pour » : 47

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences obligatoires incombant aux intercommunalités en matière de développement économique, et notamment pour l'exercice de l'ensemble des interventions concernant les zones d'activités : *création, aménagement, commercialisation, entretien, gestion, animation, réhabilitation, requalification, dynamisation,*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DE-164-2019 du Conseil Communautaire en date du 26 décembre 2019 actant la création de la zone d'activités artisanale de « Lacablanque » à Lamontjoie,

Vu la délibération n°DE-075-2021 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2021 intégrant au périmètre des zones d'activités intercommunales celle de « Lacablanque »,

Vu la délibération n° DE-041-2022 en date du 23 mars 2022 validant le plan de financement prévisionnel de la zone d'activités intercommunale de « Lacablanque »,

Considérant la consultation pour la création de la Zone d'Activités de Lacablanque à Lamontjoie qui se décompose de la façon suivante :

- Lot 1 : Voirie et réseaux humides,

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_083_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

- Lot 2 : Réseaux divers,
- Lot 3 : Espaces Verts.

Considérant le déroulement de la consultation :

- Appel d'offres marché en procédure adaptée > 90 000.00 € HT
- Date de lancement de la procédure sur DEMAT-AMPA : le 13/04/2022
- Date limite de réception des offres : le 13/05/2022
- Critères pondérés de sélection des offres pour les trois lots :
 - Prix des prestations : 50%
 - Délai d'exécution : 20%
 - Valeur Technique : 30%

Considérant que la maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études AC2I,

Considérant le Rapport d'Analyse des Offres final réalisé par AC2I en date du 14/06/2022, et présenté le 15/06/2022,

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

- Lot 1 : Entreprise LAGARDE TP, Lieu-dit Tourillon 47390 LAYRAC pour un montant de 403 262.36 € HT, soit 483 914.83 € TTC,
- Lot 2 : Entreprise ESBTP RESEAUX 2 Route des Métiers 47310 ESTILLAC pour un montant de 144 999.20 € HT, soit 173 999.04 € TTC,
- Lot 3 : Entreprise ANTOINE ESPACES VERTS, ZI Rossignol 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT, pour un montant de 38 669.19 € HT, soit 46 403.20 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

► D'attribuer le marché TVX_2022_01 relatif à la création de la ZA de Lacablanque à Lamontjoie comme suit :

- Lot 1 : Voirie et réseaux humides : Entreprise LAGARDE TP pour un montant de 403 262.36 € HT, soit 483 914.83 € TTC,
- Lot 2 : Réseaux divers : Entreprise ESBTP RESEAUX pour un montant de 144 999.20 € HT, soit 173 999.04 € TTC,
- Lot 3 : Espaces Verts : Entreprise ANTOINE ESPACES VERTS, pour un montant de 38 669.19 € HT, soit 46 403.20 € TTC.

► D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au marché, et à en assurer toute l'exécution.

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_083_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

► De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le 06 JUL. 2022



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes Nérac' with the text 'ALBERT COMMUNAUTÉ 47000 NÉRAC' inside. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.